2026 | 064

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
07/10/2026

DATE D'AFFICHAGE
16/10/2026

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt six
Le 14 octobre à 20h00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.

Étaient présents :
Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Christian Maudouit, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Fabien Guérin, Véronique Barrois, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Emmanuel Gué et Stéphanie Delbecque, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Karim BOUAZIZ a donné pouvoir à Benoît Le Retif
Stéphanie GONI-LACASA a donné pouvoir à Fabien Guérin
Fabrice MARTIN a donné pouvoir à Laurence Roux
Isabelle LE DEROFF a donné pouvoir à Nathalie Donatin
Yann CLANCHE a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne RANGUET

OBJET : fourniture de repas aux mineurs participants aux stages organisés par les associations pendant les vacances scolaires - Fixation du tarif

Madame ROUX, maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et l'éducation, expose avoir une demande du club de foot AS Verson, afin que les mineurs participants aux stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires puissent bénéficier de repas au restaurant scolaire de la commune.

Elle propose de fixer le repas à 6 euros et dans un souci d'égalité, souhaite que ce tarif soit appliqué aux autres associations versonnaises, dans le cadre d'une demande écrite et des possibilités du restaurant scolaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

- De fixer le prix du repas pour les associations versonnaises à 6 euros, pour la prestation décrite ci-dessus, et après accord de la mairie,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote :
Pour : 26
Contre : 1
Abstentions : 0

Le Maire,

Benoît LE RETIF

MAIRIE DE VERSON (Calvados)